

NAGEUR SAUVETEUR



FINANCEMENT RÉGION POSSIBLE



ANIM SPORT

FORMATION

by MUC



- ✓ Le nageur sauveteur assure la sécurité et la surveillance des zones de baignades aménagées d'accès publics et gratuits, en bord de mer ou près des lacs et plans d'eau.
- ✓ Il ne peut en aucun cas enseigner la natation, ni animer les activités aquatiques, activités qui relèvent du Maître-Nageur-Sauveteur qui doit lui suivre la formation BPJEPS AAN.
- ✓ L'antenne de secourisme du MUC de la FNMNS 34 vous forme et vous prépare à l'examen.



● Compétences du métier :

- Patience, sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel, autonomie

● Conditions d'entrée :

- Avoir 17 ans
- Avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive

● Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle, salariés en CDI ou CDD

● Tests de sélection :

- ✓ Enchaîner un parcours sur 100 mètres comprenant : 25m en crawl départ plongé, deux parcours de 25m comprenant chacun deux apnées de 10m et enchaîner 25m en position de remorquage. (Pas de temps limite)
- ✓ Ecrit et Oral de motivation

● Le nageur sauveteur :

- ✓ La prévention : prévenir les usagers des risques
- ✓ La surveillance : surveiller la zone de baignade
- ✓ L'intervention : intervenir rapidement et efficacement pour porter secours

● Suite de parcours :

- ✓ Les titulaires de ce diplôme doivent passer un examen de recyclage tous les 5 ans
- ✓ Possibilité de poursuivre par la formation BPJEPS AAN pour devenir Maître Nageur Sauveteur



BNSSA

(ACCÉLÉRÉ)

SESSION DE FORMATION

3 décembre 2020

Au

27 février 2021

INFORMATIONS
COLLECTIVES

06/10/2020 & 24/11/2020
à 10h

DUREE MOYENNE

Centre : 200 heures

LIEU DE FORMATION

MUC Omnisports
Complexe sportif
Albert Batteux
34 070 MONTPELLIER

RESPONSABLE
FORMATION

Mme Aurélie PETIT
aurelie.petit@muconnisports.fr

N°BON DE COMMANDE
PRF n°19Q05543366_2

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

04 99 58 80 41 // www.mucformation.fr

Nous vous accompagnons
dans votre projet : formation@muconnisports.fr

ACTION COMPETENCE +
CO/FINANCÉ
POLE EMPLOI



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR